

PAR COURRIEL

Québec, le 8 novembre 2016

...

Objet : Votre demande d'accès
N/Réf. : 1617038

...,

Je donne suite à votre demande d'accès reçue le 20 octobre 2016.

Dans le cadre de cette demande d'accès, vous demandez à recevoir :

« Nombre de demandes traitées au cours de l'année 2014-2015, comme spécifié dans le rapport annuel à la page 51, et qui ont reçu une réponse favorable ou non car l'issue de ces demandes n'y figure pas. Les demandes qui concernent ce que j'aimerais avoir sont celles en rapport à l'accès à l'information, soit les demandes de révision sur l'accès aux documents (secteur public), les demandes de révision sur l'accès aux renseignements personnels (secteur public), les demandes de révision sur la rectification de renseignements personnels (secteur public), les demandes d'examen de mécontentement sur l'accès aux renseignements personnels (secteur privé), les demandes d'examen de mécontentement sur la rectification de renseignements personnels, les demandes d'autorisation d'accès à des fins de recherche (secteur public), les demandes d'autorisation d'accès à des fins de recherche (secteur privé), comme elles figurent à la page 51 du rapport annuel 2014-2015. »

Afin de répondre à votre demande, les données pertinentes à celle-ci ont été rassemblées dans un tableau que vous trouverez en pièce jointe. Je porte à

vous attire votre attention que les données présentées compilent les résultats des dossiers traités par décision selon le recours qui a été présenté à la Commission, conformément à votre demande. Vous constaterez que le nombre de dossiers traités par décision est inférieur au nombre de dossiers traités affiché au rapport annuel puisque de nombreux dossiers sont traités sans qu'une décision ne soit rendue par la Commission. N'hésitez pas à me contacter pour toute question relative à ce tableau.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*¹, vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veillez agréer, ..., l'expression de nos sentiments les meilleurs.

« Original signé »

Jean-Sébastien Desmeules, avocat
Responsable substitut de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels

p. j. Tableau et avis de recours

JSD/cal

¹ RLRQ, c. A-2.1.